



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-14-0587 du 21/03/2014**

Arrêté du 17 février 2014

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATEGORIE A DE LA DGFIP

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice des finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP

Date d'application : 17/02/2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A  
DE LA DGFIP.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A  
DE LA DGFIP



**ARRÊTÉ** portant affectation d'une inspectrice des finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP.

Article premier : L'inspectrice des finances publiques dont le nom suit est affectée, par nécessité de service en application de l'article 23 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP, dans les conditions ci-après désignées :

Nom	Ancienne affectation	Département	Nouvelle fonction	Nouvelle affectation	Département	Date
Dany LEURS	DRFIP du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord	Nord	Comptable	CFP de Hersin-Coupigny	Pas-de-Calais	04/03/2014

Article 2 : Le cautionnement du comptable ci-dessus désigné est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 novembre 2012.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 17 FÉVRIER 2014

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



